



Demande de nationalité française par filiation

Par **simocho**, le **24/07/2016 à 02:53**

bonjour a tous et a toutes, bon, mon père a eu la reconnaissance de sa nationalité française par filiation maternelle par le tribunal de grande instance de paris en mars 2016 après un combat judiciaire plus de dix ans, et sachant que j'ai aujourd'hui 27 ans et résidant a l'étranger, puis-je a mon tour prétendre a l'acquisition a cette nationalité?! vu la loi 30 3 qui stipule que;
rnrnLorsqu'un individu réside ou a résidé habituellement à l'étranger, où les ascendants dont ilrntient par filiation la nationalité sont demeurés fixés pendant plus d'un demi-siècle, cet individu rrne sera pas admis à faire la preuve qu'il a, par filiation, la nationalité française si lui-même et rncelui de ses père et mère qui a été susceptible de la lui transmettre n'ont pas eu la possession rnd'état de Français. rnrns'applique elle a moi vu que mon père est toujours en possession d'état de français.rnrnes ce selon vous possible pour moi d'acquérir la nationalité française et si oui par quel biais.

Par **amajuris**, le **24/07/2016 à 20:01**

bonjour,rnEffet sur les enfants mineursrnSi vous êtes réintégré dans la nationalité française par décret, vos enfants mineurs non mariés sont susceptibles de devenir Français en même temps que vous s'ils résident habituellement avec vous.rnrnLe nom de vos enfants doit pour cela être mentionné dans le décret.rnrnLa minorité de l'enfant s'apprécie à la date du décret.rnrnsource:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2214>rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **24/07/2016 à 20:09**

Vous êtes majeur, c'est différent. Quel avantage pour vous, la nationalité française?

Par **amajuris**, le **24/07/2016** à **21:16**

bonjour, rnje pense que c'est un avantage économique afin de pouvoir venir résider en france sans problème.rnsalutations

Par **simocho**, le **23/08/2016** à **23:54**

je n'ai aucun avantage économique ou social je suis chirurgien dentiste je gagne très très bien ma vie... la n'est pas la question, je veux juste faire valoir un droit que mes ancêtres m'ont transmit. et je suis né et réside en Algérie et mon père a eu sa reconnaissance en 2016